



Les Drouin en France !

5 au 13 septembre 2007 (option 1)

5 au 18 septembre 2007 (option 2)

Mercredi 5 septembre

MONTRÉAL—PARIS

Départ de Montréal Dorval Trudeau sur un vol d'Air Transat en soirée. Vol de nuit vers Paris. Repas et rafraîchissements servis en vol.

Jeudi 6 septembre

PARIS—

Arrivée à Paris. Accueil par votre guide et votre chauffeur. Visite panoramique de la Ville Lumière et ses trésors et transfert à l'hôtel. Selon l'horaire d'arrivée du vol, temps libre pour le repas et installation à l'hôtel à Paris. Souper et soirées libres. Hôtel Bleu Marine Montparnasse ou équivalent. PDJ

Vendredi 7 septembre

PARIS—

Petit déjeuner. Avant-midi libre. Visite guidée de Paris en après-midi Repas et soirée libres à Paris. Votre guide pourra vous proposer différentes activités possibles. Hôtel à Paris. (PDJ)

Samedi 8 septembre.

PARIS— PIN-LA-GARENNE

Petit déjeuner à l'hôtel. Départ pour Pin-la-Garenne village natal de l'ancêtre Drouin, à proximité de Mortagne-au-Perche. Prise en charge des activités par l'Association des Drouin de France. Autocar disponible pour les visites selon les contraintes légales (temps maximum d'utilisation et horaire du chauffeur) Hôtel à Pin-la-Garenne ou à proximité. PDJ

Dimanche 9 septembre

PIN-LA-GARENNE

Petit déjeuner à l'hôtel. Activités organisées par les hôtes. Hôtel à Pin-la-Garenne ou à proximité. PDJ

Lundi 10 septembre

PIN-LA-GARENNE -MONT ST-MICHEL.

Petit déjeuner à l'hôtel. En matinée, visite guidée des Plages du Débarquement et du musée d'Arromanches qui retrace l'histoire du débarquement des Alliés et qui a fêté son 60e anniversaire en 2004. Arrêt au cimetière canadien (Bernières sur Mer) et à la cathédrale de Bayeux. (visite libre de la cathédrale) Souper et logement au Mont St-Michel. PDJ / S

Mardi 11 septembre.

MONT ST-MICHEL—ST-MALO-MONT ST-MICHEL

Petit déjeuner à l'hôtel. En matinée, visite guidée de l'Abbaye du Mont St-Michel. Ce lieu touristique, le plus visité de France, est riche d'histoire et de

culture. Construit sur un piton rocheux, c'est une visite incontournable. En après-midi visite guidée de St-Malo, un très bel ensemble fortifié de France étroitement lié à notre histoire. Souper et logement au Mont St-Michel. PDJ / S

Mercredi 12 septembre.

MONT ST-MICHEL—NANTES.

Petit déjeuner à l'hôtel. En matinée, arrêt dans la ville médiévale de Dinan pour une visite libre. Poursuite vers Vannes. Temps libre pour le repas puis visite guidée de la ville, bel exemple de l'architecture régionale. Route vers Nantes pour le souper et le logement. PDJ/S

Jeudi 13 septembre.

Option 1 (circuit de 8 jours)

NANTES -MONTRÉAL

Petit déjeuner à l'hôtel. Le matin détour à l'aéroport de Nantes pour déposer les voyageurs qui ont opté pour l'option 1. (Circuit de 8 jours) Vol de retour Nantes—Montréal avec Air Transat. PDJ

Jeudi 13 septembre.

Option 2 (circuit de 13 jours)

NANTES—Aéroport de Nantes—LA ROCHELLE

Petit déjeuner à l'hôtel. Pour les passagers de l'option 2, route vers La Rochelle après avoir déposé les passagers de l'option 1. Visite guidée de la ville, (en autocar et à pied) puis temps libre dans la vieille ville. Souper libre et logement à La Rochelle. (Centre-ville) PDJ

Vendredi 14 septembre

LA ROCHELLE—BROUAGE—COGNAC—POITIERS

Petit déjeuner à l'hôtel. En route vers le sud-ouest de la France, arrêt à Brouage ville où naquit Samuel de Champlain, fondateur de la ville de Québec. Arrêt à la maison de Champlain. Passage dans les parcs d'huîtres de Marennes. Temps libre pour le repas à Marennes ou dans les environs. Visite d'une cave de Cognac et dégustation. Route vers Poitiers. Souper et logement à Poitiers. PDJ/S

Samedi 15 septembre

POITIERS—TOURS

Petit déjeuner à l'hôtel. Visite guidée du village troglodyte de La Rochemenier, où les maisons sont construites dans les cavernes. Visite d'une cave et dégustation des vins du Pays de Loire. Visite d'une champignonnière (Champignons de Paris). Arrêt aux Jardins de Villandry (Jardin style Renaissance) pour une visite libre des ces jardins remarquables, parmi les plus beaux de France. Souper libre et hôtel à Tours. PDJ

Dimanche 16 septembre

TOURS—CHÂTEAUX DE LA LOIRE—CHARTRES

Petit déjeuner à l'hôtel. En remontant la Loire, visite guidée des châteaux de Chenonceaux et de Chambord. (Entrées incluses) Visite libre de la cathédrale de Chartres dans la soirée. Souper et hôtel à Chartres. PDJ/S

Lundi 17 septembre

CHARTRES—PARIS

Petit déjeuner à l'hôtel. Route vers Paris en avant-midi. Journée libre à Paris. Balade en bateau-mouche sur la Seine avant le souper d'adieu dans un resto typique de Paris (vin inclus). Souper et hôtel à Paris PDJ/S

Mardi 18 septembre

PARIS-MONTRÉAL

Transfert à l'aéroport et vol de retour vers Montréal. PDJ

LÉGENDE : PDJ=petit déjeuner S=repas du soir

Le forfait inclut :

Pour le circuit de 8 jours :

- les vols transatlantique Montréal / Paris / Nantes /Montréal
- les taxes aéroportuaires pour un montant de \$199.84
- 7 nuits en hôtel 3***, sur la base chambre double, petit déjeuner buffet et toutes les taxes incluses
- 3 soupers à 3 services (hors boissons)
- les services d'un autocar et d'un guide à l'arrivée pour le transfert et un tour de ville
- le tour de ville guidée en autocar à Paris
- les services d'un autocar pour 5 jours de circuit
- le transfert hôtel - aéroport de Nantes
- les droits d'entrées le Musée d'Arromanches, le Mont St-Michel
- les services d'un guide pour la visite des Plages du Débarquement et du Cimetière canadien de Bény sur mer
- visite guidée de Saint Malo et de Vannes

Pour le forfait de 13 jours

- les vols transatlantique Montréal / Paris / Paris/ Montréal
- les taxes aéroportuaires pour un montant de \$206.34
- 12 nuits en hôtel 3***, sur la base chambre double, petit déjeuner buffet et toutes les taxes incluses
- 5 soupers à 3 services (hors boissons)
- 1 souper d'adieu à 3 services dans un restaurant de qualité, boissons incluses
- les services d'un autocar et d'un guide à l'arrivée pour le transfert et un tour de ville
- Le tour de ville guidé de Paris en autocar

- les services d'un autocar pour 10 jours de circuit
- le transfert hôtel - aéroport de Nantes
- les droits d'entrées pour le Musée d'Arromanches, le Mont St-Michel
- les services d'un guide pour la visite des Plages du Débarquement et Cimetière canadien de Bény sur mer
- visite guidée de Saint Malo et de Vannes
- le vol transatlantique Montréal / Paris / Montréal du 05 au 18 septembre 07
- les services d'un guide pour 6 jours de circuits
- le transfert hôtel - aéroport à Paris
- visite / dégustation à Cognac
- visite du village de Rochemenier
- visite / dégustation d'une cave des Pays de la Loire
- visite d'une champignonnière
- droits d'entrées pour les Jardins de Villandry, des châteaux de Chenonceau et Chambord
- croisière d'une heure sur la Seine

Le forfait n'inclut pas

- Les assurances voyages (informez-vous au moment de la réservation)
- Les boissons à table (incluant le thé et le café) sauf au petit déjeuner
- Les dépenses personnelles
- Les éventuelles hausses de taxes et/ou de carburant
- La contribution au fonds de l'OPC (0.35% du prix de vente)
- Les repas non-mentionnés au programme

Prix par personne (taxes incluses) minimum 35 passagers

Durée	Occupation double	Occupation simple
8 jours	2119 \$	2644 \$
13 jours	3199 \$	3724 \$

À noter : Au moment de la réservation le dépôt demandé est de 500\$. Ce dépôt est non-remboursable mais peut être couvert par une assurance annulation. La balance du forfait doit être remise 60 jours avant le départ.

Pour réserver : contactez Fabia Grigolo
fgrigolo@clubvoyages.com 418-653-1024

clubvoyages^{MC}

L'achat de ces forfaits vacances constitue une entente contractuelle et implique votre acceptation des conditions générales avant d'effectuer votre réservation.

Acceptation des conditions générales. Vacances Transat a déployé tous les efforts nécessaires visant à s'assurer que les informations contenues dans cette brochure soient exactes en date de publication de celle-ci.

Prix indiqués : Sauf indication contraire aux présentes tous les prix sont en dollars canadiens (\$CAN). Les tarifs publiés demeurent en vigueur pour une période de 60 jours suivant la date de publication. Plusieurs facteurs peuvent influencer les prix, incluant, mais sans limiter : des modifications aux taxes gouvernementales, aux taxes de transport et au prix du carburant d'avion. Ces frais peuvent être compris dans le prix du voyage ou faire l'objet d'un supplément, en fonction des destinations.

Non-inclus dans votre forfait : Vous référer à l'itinéraire détaillé.

Réservation et confirmation : La réservation est strictement personnelle et doit être accompagnée d'un dépôt ou du paiement total, selon le cas, avant que la réservation puisse être considérée comme confirmée. Sauf indication contraire aux présentes, tous les montants indiqués sont par personne.

Dépôt : Lors de la réservation, le consommateur devra effectuer un dépôt auprès de son agent de voyages : Le dépôt est de 500\$

Ces montants n'incluent pas le montant des assurances, payables au moment du dépôt. Vacances Air Transat recommande fortement à ses consommateurs de souscrire à une assurance annulation lors de la réservation.

Paiement final : Le paiement final doit être parvenu à Vacances Air Transat au moins 45 jours avant le départ. Le paiement final doit être effectué dès la réservation si celle-ci est faite 45 jours ou moins avant la date de départ. À défaut d'avoir reçu le paiement final dans les délais ci-haut mentionnés, Vacances Air Transat se réserve le droit d'annuler toute réservation sans préavis et des frais d'annulation seront facturés. Les billets d'avion et autres documents de voyage ne seront livrés à l'agent de voyage qu'après la réception du paiement final par Vacances Air Transat. Pour les réservations effectuées 14 jours ou moins avant le départ, ces documents seront remis à l'aéroport. Il est de la responsabilité du consommateur et de l'agent de voyages de s'assurer que les informations inscrites sur les billets d'avion, bons d'échange et autres documents de voyage soient conformes avec la réservation.

Règlement par carte de crédit : Le consommateur, en permettant l'usage des son numéro de carte de crédit par l'agent de voyages, s'engage à respecter les conditions de réservation même s'il n'a pas signé la formule appropriée, une autorisation verbale étant suffisante pour confirmer la réservation. Toutefois, à la demande de l'agent de voyages, le consommateur devra stipuler par écrit qu'il accepte que sa carte soit utilisée sans sa signature.

Frais de changement : Sauf indication contraire aux présentes, des frais seront facturés dans l'éventualité d'un changement: **Frais d'annulation :** Sauf indication contraire aux présentes, les frais ci-dessous s'appliquent pour toute annulation : 46 jours et plus avant la date de départ : le dépôt; 45 ou moins avant la date de départ : 100% du coût total du forfait par personne, incluant les taxes et frais de service

Transport aérien : Le consommateur réalise et accepte ce qui suit :

Changements : Les vols achetés d'Air Transat par l'Office des transports du Canada. Tous les vols et tarifs sont sujets à l'approbation des différentes autorités gouvernementales compétentes. Vérification et reconfirmation : Les horaires de vol ne sont donnés qu'à titre indicatif. Tout consommateur ayant acheté un forfait voyages auprès de Air Transat doit vérifier l'horaire du vol dans les 24 heures précédant le départ et le retour auprès de la compagnie aérienne. Enregistrement à l'aéroport : Le consommateur a l'obligation de se présenter au comptoir d'enregistrement de l'aéroport au moins 3 heures avant le départ, à défaut de quoi il pourra perdre sa réservation et sa place pourra être assignée à un autre consommateur, sans recours. Assignment des sièges : À moins d'avoir été pré-sélectionnés, les sièges sont assignés à l'aéroport par l'agent au comptoir de la compagnie aérienne. **Autres conditions :** Les conditions de transport aérien sont assujetties à la Convention de Varsovie et aux conditions du contrat énoncées sur le billet de transport ainsi qu'à toute réglementation gouvernementale.

Validité des billets : Les billets sont nominatifs et ne sont pas transférables. Les billets ne sont valides qu'aux dates et vols indiqués. Les billets non utilisés aux dates indiquées, que ce soit à l'aller ou au retour, ne sont en aucun cas remboursables, utilisables ou endossables sur un autre vol.

Bagages : Limites : Chaque compagnie aérienne s'étant fixé des normes précises quant au nombre, au poids et à la dimension des bagages, le consommateur doit s'informer auprès de son agent de voyages pour en connaître les restrictions. **Responsabilité :** Les dispositions de la Convention de Varsovie ainsi que l'Avis apparaissant sur le billet d'avion, régissent la perte des bagages et les dommages subis par ceux-ci au cours du transport aérien et en établissent les limites. En tout autre temps, tous les bagages sont transportés aux risques et périls du consommateur.

Assurances : Pour se protéger, le consommateur devrait souscrire à une assurance voyage. Le consommateur est invité à consulter les régimes offerts par son agent de voyages.

Documents de voyage : Le consommateur s'engage à obtenir, à ses frais, tout document exigé par les autorités gouvernementales compétentes. Les citoyens canadiens doivent se munir d'un passeport et aucun visa n'est requis. Le transporteur ou les autorités gouvernementales compétentes pourront refuser l'accès à bord à tout consommateur qui ne dispose pas des documents exigés, sans aucun remboursement. Les documents de voyages perdus ou volés ne sont ni remboursés ni remplacés.

Avis aux consommateurs : Certains événements font partie des désagréments normaux qui peuvent survenir à l'occasion d'un voyage. Le consommateur le réalise, en assume ainsi seul les conséquences et convient que Vacances Transat ni Air Transat ne peuvent en être tenu responsables.

Attribution des chambres : Seuls les hôteliers ont le contrôle sur l'attribution des chambres selon la catégorie réservée. Les demandes particulières concernant l'équipement de la chambre et sa situation peuvent être transmises à l'hôtelier. Ces demandes ne constituent en aucun cas un confirmation.

Occupation et libération des chambres : Le consommateur reconnaît et accepte qu'il est de pratique internationale que les hôteliers requièrent que le consommateur occupe sa chambre entre midi et 16h00 à l'arrivée et libère sa chambre à midi le jour du départ.

Hôtels : Les listes de noms d'hôtels sont à titre indicatif et peuvent être modifiés sans préavis.

Consommateur présentant une incapacité : Tout consommateur présentant une incapacité doit aviser Vacances Transat et le transporteur aérien au moment de la réservation de tout besoin spécial découlant de cette incapacité afin que les mesures appropriées soient prises, dans la mesure du possible, pour permettre son accès au transport aérien. De plus, le consommateur réalise et accepte que certains hôtels ne sont pas équipés de manière à offrir des services adaptés aux besoins des personnes présentant une incapacité. Vacances Transat et le transporteur aérien se réservent le droit de refuser un consommateur pour qui le voyage pourrait constituer un danger pour lui-même ou pour les autres.

Modification de votre réservation : Si certains biens ou services réservés n'étaient plus disponibles avant le départ du consommateur ou à la suite de son arrivée à destination, Vacances Transat se réserve le droit de les remplacer par des biens ou des services comparables ou, à défaut, de les annuler. Dans l'éventualité où les biens ou les services de remplacement seraient de qualité inférieure, la responsabilité de Vacances Transat sera limitée à la différence entre le prix de ces différents biens ou services. Dans l'éventualité où ces biens ou services seraient de qualité supérieure, le consommateur devra déboursier le montant de la différence entre le prix de ces biens ou services. Le consommateur aura la possibilité de refuser ces biens ou services de remplacement. Dans ce cas et dans le cas d'une annulation, la responsabilité de Vacances Transat sera limitée au remboursement des montants déboursés par le consommateur pour les biens et services concernés.

Responsabilité du consommateur : Déclaration à l'agent de voyages : Le consommateur doit informer son agent de voyages de ses intentions, de ses buts, de ses motifs, de ses attentes et de ses besoins relativement au voyage projeté avant que la réservation ne soit effectuée. État de santé : Le consommateur doit être suffisamment en bonne santé pour entreprendre son voyage. Il doit prévoir une quantité suffisante de tous les médicaments dont il a besoin et toujours les transporter dans son bagage à main. Avant le départ, le consommateur doit aussi s'informer auprès des autorités médicales compétentes de toutes les mesures médicales préventives s'appliquant aux pays visités.

Force majeure : Vacances Transat n'assume aucune responsabilité pour les retards, pertes de biens personnels, blessures, accidents, mortalités, dommages, incommodités, pertes d'agrément, bouleversements, désagréments, détresses ou frustrations d'ordre physique ou mental résultant d'une force majeure comprenant, mais sans pour autant être incitatif : toute faute, négligence ou toute omission de la part de quelque fournisseur de services que ce soit ou de ses employés; maladie, vol, conflit de travail, panne mécanique, quarantaine, guerre, contraintes gouvernementales, troubles sociaux, mauvaises conditions atmosphériques, fermeture éventuelle ou mauvais état de certaines routes d'accès ou d'autres facteurs échappant au contrôle raisonnable de Vacances Transat ou de ses fournisseurs de services.

Commentaires et réclamations : Dans le cas où un problème n'aurait pu être résolu sur place, le consommateur peut faire parvenir par écrit, à son agent de voyages, ses commentaires ou sa réclamation dans les 30 jours suivant son retour de voyage, à défaut de quoi elle ne sera pas considérée.

Lois : La présente convention est régie par les lois de la province du Québec et toute action qui pourrait être intentée contre Vacances Transat devra être amenée devant les tribunaux de cette province. Aux fins d'introduction de toutes les instances, les parties élisent domicile dans le district judiciaire de la ville de départ en question. La nullité de l'une ou l'autre des clauses stipulées aux présentes n'aura pas pour effet d'annuler ou d'invalider la présente convention. Détenteur d'un permis du Québec.